



MAYOR D'AUJOLS

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2015**

**COMPTE-RENDU**

**Étaient présents :** Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Jean OLLER, Pierre BORJON, Flavie TALOU-JAFFRENOU, Claude MERLI

**Absents excusés :** Thierry POUZERGUES, Michèle BERGOUGNOUX, Anne-Sophie GABET, Yasmina LOISEAU, Jean-Louis SATTLER

**Secrétaire de séance :** Claude MERLI

**Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Avril 2015**

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 Avril 2015 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

**Vote du taux des taxes 2015**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'appliquer une hausse de 3% sur le taux des taxes locales 2015 au cours de la séance ordinaire du mardi 7 avril 2015 du Conseil Municipal.

Madame le Maire a reçu une lettre de la Préfecture lui indiquant que les taux votés et les taux de référence ne pouvaient être pris en compte au motif qu'ils ne correspondent pas au coefficient de variation proportionnelle déterminé.

En effet, le taux de taxe foncière (non bâti) est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien, soit 65,00.

De même, le taux de CFE est supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien, soit 18,26.

En conséquence les taux pour l'année 2015 seront de :

- Taxe d'habitation.....8,04
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....5,23
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 65,00
- CFE (cotisation foncière des entreprises).....18,27

Madame la Préfète a spécifié dans une autre lettre postérieure à la précédente qu'une nouvelle délibération ne serait pas nécessaire et que les rectifications seraient appliquées par les Services Fiscaux.

**FINANCES : Délibération emprunt CA de 19 000 € cimetièrre**

Madame le Maire a eu une entrevue avec Monsieur Trémollières du Crédit Agricole le 23 avril 2015.

Il a proposé un prêt de 19000 € d'une durée d'amortissement de 10 ans, d'une périodicité de mensuelle à annuelle, au choix. Les remboursements sont à échéances constantes. Le différé d'amortissement du capital est possible jusqu'à 2 ans maximum. Possibilité de délai de déblocage porté à 24 mois sous réserve d'un premier déblocage intervenant dans les 4 mois qui suivent la délibération, au-delà le taux fixe sera révisé.

**DELIBERATION :** Le Conseil après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir le remboursement trimestriel à un taux de 1,69 % et d'un montant de 517.27 €. Le total annuel des intérêts sera de 1690.71 €. Frais de dossier en supplément : 150 €.

**CIMETIERE : Étude devis géomètres**

Le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL) auquel la commune adhère depuis le 29 avril 2014, nous propose deux devis de relevés topographiques géomètres. L'un établi par la société GEA d'un montant de 624 €, l'autre établi par Monsieur Daniel Stévenard de Cahors d'un montant de 1170 €. Nous avons retenu le moins cher.

## LOGEMENT ÉCOLE : Changement de locataire

Le logement de l'école sera vacant le 31 mai 2015. Nous l'avons d'ailleurs rappelé dans le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 19 mars 2015.

Madame Cindy Thouron et Monsieur Tony Philippe ont fait savoir par lettre adressée à Madame le Maire leur désir de louer l'appartement de l'école.

**DELIBERATION** : Le Conseil après avoir écouté la lecture de la lettre précitée, par Madame le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la location du logement à Madame Cindy Thouron et Monsieur Tony Philippe.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le lampadaire de la Mairie a été déplacé sur le mur de la Mairie comme il en avait été convenu dans le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 2 décembre 2014.
- Le banc qui était attenant au lampadaire sera démonté et remonté au bord du lac contre le mur entre l'escalier et l'extrémité sud du mur.
- Des problèmes de tri ont été constatés dans des conteneurs du recyclable. Chaque fois qu'un conteneur ne peut-être vidé à cause du tri défectueux, l'enlèvement de ce conteneur par un véhicule approprié fait supporter des frais supplémentaires à la commune. Les consignes de tri seront rappelées dans le prochain INF'AUJOLS qui sera diffusé dans la première quinzaine de mai 2015.
- Les jeux réservés aux enfants dans l'espace communal derrière la cour de l'école ne sont plus aux normes de sécurité actuelles. Nous réfléchissons à une solution mais nous sommes favorables à leur démontage.
- La cérémonie du 8 mai : elle aura lieu à 11h30 au Monument aux Morts, suivie d'un apéritif à la salle des fêtes.
- Un panneau WC publics sera apposé sur l'abribus, compte tenu du fait que les touristes qui s'arrêtent pour pique-niquer ne remarquent pas toujours la signalisation intégrée aux WC.
- La castine sous le préau de la cour de l'école sera bientôt retirée et remplacée par des galets de rivière.
- L'Association AREPD (Association Rurale pour l'Environnement, le Patrimoine et le Développement raisonné d'Aujols) lance une souscription pour restaurer le mur qui encadre la route juste avant la propriété de Monsieur et Madame Nouyrit en direction du lac. Ce mur est une propriété communale mais n'a pas fait l'objet d'une subvention en raison des disponibilités financières insuffisantes et des subventions déjà attribuées. Le Conseil Municipal approuve cette initiative et le document édité par l'Association sera joint au prochain INF'AUJOLS.
- Des projets de columbarium et des devis nous ont été présentés par l'entreprise                      Toutefois, lors de sa visite sur le site, le CAUE nous ayant conseillé de changer d'emplacement, d'autres projets nous seront proposés par la même entreprise.